

L(+)-Lactic Acid 80%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

UFI : 6R3V-AJ8D-Y00U-RA8V

Autres moyens d'identification : L(+)-lactic acid aqueous solution 80%

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Usage industriel. Fabrication de produits chimiques. Additif alimentaire. Produit de lavage et de nettoyage. Produits de traitement des surfaces métalliques. Utilisation en laboratoire. Utilisation agricole. Agent de traitement de l'eau. Additif alimentaire. Soins personnels. Produit biocide. matières premières pharmaceutiques.

Utilisations identifiées
SE01: Fabrication - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC28; ERC01
SE02: Formulation ou emballage - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28; ERC02
SE03: Formulation ou emballage - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28; ERC03
SE04: Utilisation d'un adjuvant de traitement non réactif - Industriel: SU01, SU02a, SU02b, SU04, SU08, SU09; PC01, PC02, PC09a, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC36, PC37; PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC04
SE05: Utilisation comme produit de traitement réactif - Industriel: SU08, SU09; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC06b
SE06: Utilisation en tant que fluides fonctionnels - Industriel: SU02a, SU02b, SU17, SU19, SU23; PC04, PC21, PC24; PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC07
SE07: Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18; PC01, PC09a, PC18, PC20, PC23, PC26, PC32, PC34; PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC28; ERC05
SE08: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les procédés de polymérisation dans la production de résines, caoutchoucs, polymères: SU08, SU09, SU12; PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC37; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28; ERC06d
SE09: Utilisation comme intermédiaire - Industriel: SU04, SU08, SU09; PC02, PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC36, PC37; PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28; ERC06a
SE10: Utilisation comme monomère - Industriel: PC00; PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC28; ERC06c
SE11: Produits chimiques pour le bâtiment et la construction - Industriel: SU19; PC00; PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC28; ERC05
SE12: Traitement des articles - Industriel: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13; PROC00, PROC21, PROC24; ERC12a, ERC12b
SE13: Utilisation des articles - Industriel: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13; PROC00, PROC21; ERC12c
SE14: Utilisation d'un adjuvant de traitement non réactif - Professionnel: SU01, SU20; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC08d, ERC08a
SE15: Utilisation comme produit de traitement réactif - Professionnel: SU00; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38; PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC08b, ERC08e
SE16: Utilisation de fluides fonctionnels - Professionnel: SU00, SU01, SU08, SU09; PC01, PC03, PC04, PC08,

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC09a, ERC09b

SE17: Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) - Professionnel: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18; PC01, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31; PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC18, PROC19, PROC26, PROC28; ERC08f

SE18: Utilisation des articles - Professionnel: AC04a, AC04g; PROC21, PROC24; ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b

SE19: Utilisation par les consommateurs: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35; ERC08f

ES20: Utilisation par les consommateurs: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35; ERC08a, ERC08d

ES21: Utilisation des articles - Consommateur: AC01, AC02, AC04a, AC04g, AC07, AC10, AC11, AC13; ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jungbunzlauer France SAS
Z.I. et Portuaire BP 32
67390 Marckolsheim
France
P: +33 388 582-929

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : msds@jungbunzlauer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : numéro ORFILA (INRS) :
+33 (0)1 45 42 59 59,
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Fournisseur

Numéro de téléphone : En cas d'urgence chimique:
+44 1865 407 333 (24/7 - English speaking only)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Corr. 1C, H314
Eye Dam. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**Conseils de prudence**

Prévention	: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
Intervention	: P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Non applicable.
Ingrédients dangereux	: L(+)-acide lactique
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Type
L(+)-acide lactique	REACH #: 01-2119474164-39 CE: 201-196-2 CAS: 79-33-4 Index: 607-743-00-5	≥70 - <90	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 EUH071	[1]
eau	REACH #: Annexe IV CE: 231-791-2 CAS: 7732-18-5	≥10 - ≤30	Non classé. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[2]
Nom du produit/composant		Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA		
L(+)-acide lactique		-		
eau		-		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Divulcation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Informations complémentaires (Explosibilité)** : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Rubrique 7. Manipulation et stockage: Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Résumé DNEL/DMEL : Non applicable.

PNEC

Résumé PNEC : Non applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : Porter des lunettes de protection hermétiques (EN 166). Porter un écran facial approprié. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Recommandé : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
Recommandé : Filtres combinés (NF EN 14387). Type de filtre: P2.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

État physique	: Liquide. [Visqueux]
Couleur	: Incolore. Jaune. [Pâle]
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: <2
Point de fusion/point de congélation	: <-80°C
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 110 à 130°C
Point d'éclair	: Non applicable.
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non disponible.
Pression de vapeur	: 0.0038 kPa [20°C]
Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Masse volumique	: 1 à 1.3 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: Miscible dans l'eau.
Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)	: Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): 18.4 mPa·s [25°C] Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C): Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes	: Aucune.
Propriétés explosives	: N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. N'est pas considéré comme corrosif pour les métaux et le verre.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Température: >200 °C.
10.5 Matières incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: alcalis matières oxydantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat et Espèces	Dosage [Exposition]	Remarques
L(+)-acide lactique	Voie orale - Rat - Femelle - DL50 [OECD 401]	3543 mg/kg	-
	Voie orale - Rat - Mâle - DL50 [OECD 401]	4936 mg/kg	-
	Voie cutanée - Lapin - DL50 [EPA OPP 81-2]	>2000 mg/kg	-
	Inhalation - Rat - Mâle, Femelle - CL50 Vapeurs [OECD 403]	>7.94 mg/l [4 heures]	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat et Espèces	Exposition	Remarques
L(+)-acide lactique	Peau - Lapin - Corrosif - [OECD 404]	-	Solution aqueux (88%)
	Yeux - Poulet - Corrosif - [OECD 438]	-	Solution aqueux (88%)

Conclusion/Résumé

Peau : Provoque de graves brûlures.
Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Respiratoire : Corrosif pour les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition et Espèces	Résultat	Remarques
L(+)-acide lactique	peau - cobaye [EPA OPP 81-6]	Non sensibilisant	-

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : Non disponible.

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Expérience	Remarques
L(+)-acide lactique	Négatif [OECD 471]	In vitro - S. typhimurium - Activation métabolique: avec et sans	-
	Négatif [OECD 473]	In vitro - Mammifère-Humain - Activation métabolique: avec et sans	-
	Négatif [OECD 476]	In vitro - cellules de lymphome de souris - Activation métabolique: avec et sans	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces et Voie d'exposition	Dosage [Exposition]	Remarques
L(+)-acide lactique	Négatif [OECD 453]	Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - NOAEC	50000 ppm	substance analysée: dilactate de calcium CAS 814-80-2 (références croisées)

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Nom du produit/composant	Résultat et Espèces	Dosage [Exposition]	Remarques
L(+)-acide lactique	Voie orale - Chronique - Rat - Mâle, Femelle - NOAEL [OECD 408]	50000 mg/l [7 jours par semaine] [13 semaines]	substance analysée: dilactate de calcium CAS 814-80-2 (références croisées)

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

L(+)-Lactic Acid 80%

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Santé humaine] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat [Exposition]	Espèces	Remarques
L(+)-acide lactique	Aiguë - CL50 130 mg/l [96 heures] [EPA-660/3-75-009]	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	-
	Aiguë - CE50 130 mg/l [48 heures] [OECD 202]	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	-
	Aiguë - CE50 >2800 mg/l [72 heures] [OECD 201]	Algues - <i>Raphidocelis subcapitata</i>	-
	Chronique - NOEC 1900 mg/l [72 heures] [OECD 201]	Algues - <i>Raphidocelis subcapitata</i>	-
	Aiguë - CE50 >88.2 mg/l [3 heures] [OECD 209]	Micro-organisme - <i>activated sludge</i>	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Remarques
L(+)-acide lactique	OECD 301B	75.5% [28 jours] - Facilement	-

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
L(+)-acide lactique	-0.54	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	Valeur
acide L(+)-lactique	logKoc: <1.32

Mobilité : Faible mobilité prévue dans le sol, d'après le log Kow < 3,0.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
L(+)-acide lactique	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
eau	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
L(+)-acide lactique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
eau	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
L(+)-acide lactique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
eau	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Environnement] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément au CED.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3265	UN3265	UN3265	UN3265
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (L(+)-acide lactique)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (L(+)-acide lactique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (L(+)-lactic acid)	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (L(+)-lactic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
Étiquette				
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Marine Pollutant: No	No.

Informations complémentaires

ADR/RID : **Numéro d'identification du danger** 80
Quantité limitée 5 L
Dispositions particulières 274
Code tunnel (E)

ADN : **Dispositions particulières** 274

IMDG : **Emergency schedules** F-A, S-B
Special provisions 223, 274

IATA : **Quantity limitation** Passenger and Cargo Aircraft: 5 L. Packaging instructions: 852. Cargo Aircraft Only: 60 L. Packaging instructions: 856. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 1 L. Packaging instructions: Y841.
Special provisions A3, A803

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non prévu.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
L(+)-Lactic Acid 80%	≥90	3

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

(CE) N° 273/2004 sur les précurseurs de drogues

Non inscrit.

(CE) N° 111/2005 Commerce de précurseurs de drogues entre l'Union et les pays tiers

Non inscrit.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Il n'y a pas de réglementation nationale supplémentaire connue concernant la FDS.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Base de données mondiale de l'OCDE sur les SPFA

Non inscrit.

Liste d'inventaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité selon l'annexe II du Règlement n°1907/2006, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- CED = Catalogue Européen des Déchets
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul D'après les données d'essai

Texte intégral des mentions H abrégées

L(+)-Lactic Acid 80%

RUBRIQUE 16: Autres informations

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C

Date d'impression : 10/08/2026
Date d'édition/ Date de révision : 10/08/2026
Date de la précédente édition : 10/08/2026
Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Code du produit: 100000000513

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Fabrication

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE01:** Fabrication - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC28; ERC01
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC28
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01

Scénarios environnementaux contributifs : ERC01 - Fabrication de la substance

Santé Scénarios contributifs : Tous les PROC (voir ci-dessus)

Numéro du SE : 01

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
 Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
 Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs**

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Formulation ou emballage

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE02:** Formulation ou emballage - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28; ERC02
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC02 - Formulation dans un mélange**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE : 02

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
 Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
 Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs**

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Formulation ou emballage

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE03:** Formulation ou emballage - Industriel: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28; ERC03
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC03

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC03 - Formulation dans une matrice solide**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE : 03

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
 Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
 Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs**

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs; Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE04:** Utilisation d'un adjuvant de traitement non réactif - Industriel: SU01, SU02a, SU02b, SU04, SU08, SU09; PC01, PC02, PC09a, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC36, PC37; PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC04
Catégorie de procédé: PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU01, SU02a, SU02b, SU04, SU08, SU09
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC02, PC09a, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC36, PC37

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC04 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 04
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, Chelating agents, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.
--

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
--

Caractéristiques du produit	: Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C

L(+)-Lactic Acid 80%		Scénario 04 d'exposition :	Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs; Divers produits
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	:	S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies. Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.	
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé			
Protection individuelle	:	Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.
Estimation de l'exposition :	Non applicable.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition :	Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU08, SU09); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE05:** Utilisation comme produit de traitement réactif - Industriel: SU08, SU09; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC06b
Catégorie de procédé: PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU08, SU09
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06b
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC06b - Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 05
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

L(+)-Lactic Acid 80%		Scénario 05 d'exposition :	Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU08, SU09); Divers produits
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition		: S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies. Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.	
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé			
Protection individuelle		: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.
Estimation de l'exposition :	Non applicable.
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition :	Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU02a, SU02b, SU17, SU19, SU23); Divers produits (PC04, PC21, PC24)

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE06:** Utilisation en tant que fluides fonctionnels - Industriel: SU02a, SU02b, SU17, SU19, SU23; PC04, PC21, PC24; PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC07
Catégorie de procédé: PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU02a, SU02b, SU17, SU19, SU23
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07
Secteur de marché par type de produit chimique: PC04, PC21, PC24

Scénarios environnementaux contributifs : ERC07 - Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Santé Scénarios contributifs : Tous les PROC (voir ci-dessus)

Numéro du SE	: 06
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs; Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE07:** Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18; PC01, PC09a, PC18, PC20, PC23, PC26, PC32, PC34; PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC28; ERC05
Catégorie de procédé: PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Oui.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC05
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC09a, PC18, PC20, PC23, PC26, PC32, PC34

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC05 - Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 07
Informations complémentaires	: Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: ES12, ES13, ES18, ES21 Informations concernant la fonction technique, Biocide, dye, Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

L(+)-Lactic Acid 80%		Scénario 07 d'exposition :	Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs; Divers produits
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	:	S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies. Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.	
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé			
Protection individuelle	:	Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs			
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	:	Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	:	Non applicable.	

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs			
Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	:	Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	:	L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.	
--------------------	---	---	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU08, SU09, SU12); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE08:** Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les procédés de polymérisation dans la production de résines, caoutchoucs, polymères: SU08, SU09, SU12; PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC37; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28; ERC06d
Catégorie de procédé: PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU08, SU09, SU12
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06d
Secteur de marché par type de produit chimique: PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC37

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC06d - Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/ sur l'article)**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 08
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs**

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU04, SU08, SU09); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE09:** Utilisation comme intermédiaire - Industriel: SU04, SU08, SU09; PC02, PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC36, PC37; PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28; ERC06a
Catégorie de procédé: PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15, PROC21, PROC26, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU04, SU08, SU09
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06a
Secteur de marché par type de produit chimique: PC02, PC09a, PC15, PC20, PC21, PC35, PC36, PC37

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC06a - Utilisation d'un intermédiaire**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 09
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Intermédiaire (précurseur)

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 09 d'exposition :	Utilisation sur sites industriels; Divers secteurs (SU04, SU08, SU09); Divers produits
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Autre (PC00)

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE10:** Utilisation comme monomère - Industriel: PC00; PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC28; ERC06c
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06c
Secteur de marché par type de produit chimique: PC00

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC06c - Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE : 10

Informations complémentaires : Informations concernant la fonction technique/ PC00: Monomère

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
 Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
 Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation sur sites industriels; Bâtiment et travaux de construction (SU19); Autre (PC00)
Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE11:** Produits chimiques pour le bâtiment et la construction - Industriel: SU19; PC00; PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC28; ERC05
Catégorie de procédé: PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC28
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU19
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Oui.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC05
Secteur de marché par type de produit chimique: PC00

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC05 - Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 11
Informations complémentaires	: Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: SE12, SE18, SE21 Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication PC00: Produits chimiques pour le bâtiment et la construction

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 11 d'exposition :	Utilisation sur sites industriels; Bâtiment et travaux de construction (SU19); Autre (PC00)
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Durée de vie utile; Divers articles

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE12:** Traitement des articles - Industriel: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13; PROC00, PROC21, PROC24; ERC12a, ERC12b
Catégorie de procédé: PROC00, PROC21, PROC24
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC12a, ERC12b
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)**
ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE : 12

Informations complémentaires : Scénarios contributifs: ES07, ES11, ES17
 Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication
 PROC00: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Durée de vie utile; Divers articles
 Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE13:** Utilisation des articles - Industriel: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13; PROC00, PROC21; ERC12c
Catégorie de procédé: PROC00, PROC21
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC12c
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: AC00, AC01, AC07, AC10, AC11, AC13
 Scénarios environnementaux contributifs : **ERC12c - Utilisation des articles sur les sites industriels à faibles rejets**
 Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 13
Informations complémentaires	: Scénarios contributifs: ES07, ES17 Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication PROC00: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs

Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur
 Température en fonctionnement: ≤40 °C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu.
 Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies.
 Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines.
 Nettoyer immédiatement les déversements.
 Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Divers secteurs (SU01, SU20); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE14:** Utilisation d'un adjuvant de traitement non réactif - Professionnel: SU01, SU20; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC08d, ERC08a
Catégorie de procédé: PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28
Secteur d'utilisation finale: SU01, SU20
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC08a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)**
ERC08d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 14
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs
Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
--

Caractéristiques du produit	: Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains.
Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Autre (SU00); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE15:** Utilisation comme produit de traitement réactif - Professionnel: SU00; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38; PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28; ERC08b, ERC08e
Catégorie de procédé: PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC24, PROC26, PROC28
Secteur d'utilisation finale: SU00
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08b, ERC08e
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC38

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC08b - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)**
ERC08e - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 15
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication SU00: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs
Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 15 d'exposition :	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Autre (SU00); Divers produits
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)**Professionnel****Identification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange
Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Divers secteurs (SU00, SU01, SU08, SU09); Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE16:** Utilisation de fluides fonctionnels - Professionnel: SU00, SU01, SU08, SU09; PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38; PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28; ERC09a, ERC09b
Catégorie de procédé: PROC03, PROC04, PROC05, PROC06, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20, PROC21, PROC24, PROC26, PROC28
Secteur d'utilisation finale: SU00, SU01, SU08, SU09
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC03, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC12, PC14, PC15, PC20, PC21, PC24, PC25, PC31, PC35, PC37, PC38

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC09a - Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)**
ERC09b - Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 16
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication SU00: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs
Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 16 d'exposition :	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Divers secteurs (SU00, SU01, SU08, SU09); Divers produits
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Divers secteurs; Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE17:** Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) - Professionnel: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18; PC01, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31; PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC18, PROC19, PROC26, PROC28; ERC08f
Catégorie de procédé: PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC15, PROC18, PROC19, PROC26, PROC28
Secteur d'utilisation finale: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU07, SU11, SU12, SU13, SU18
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Oui.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08f
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC08f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)**

Santé Scénarios contributifs : **Tous les PROC (voir ci-dessus)**

Numéro du SE	: 17
Informations complémentaires	: Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: ES12, ES13, ES21 Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs
Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
--

Caractéristiques du produit	: Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Durée de vie utile - Professionnel; Divers articles (AC04a, AC04g)
 Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE18:** Utilisation des articles - Professionnel: AC04a, AC04g; PROC21, PROC24; ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Catégorie de procédé: PROC21, PROC24
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: AC04
 Scénarios environnementaux contributifs : **ERC10a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)**
ERC10b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)
ERC11a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)
ERC11b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)
 Santé Scénarios contributifs : Tous les PROC (voir ci-dessus)

Numéro du SE	: 18
Informations complémentaires	: Scénarios contributifs: ES07, ES11 Informations concernant la fonction technique: Agent d'amélioration de la durabilité, Agent fluxant, hardener

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous Scénarios contributifs
Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous Scénarios contributifs
Caractéristiques du produit : Liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures.
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Utilisation en intérieur Température en fonctionnement: ≤40 °C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : S'assurer que tout l'équipement est bien entretenu. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques appliquées sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont suivies. Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer le nettoyage quotidien de l'équipement.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 18 d'exposition :	Durée de vie utile - Professionnel; Divers articles (AC04a, AC04g)
Protection individuelle	: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Si une contamination cutanée est susceptible de s'étendre à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent alors également être protégées par des vêtements imperméables équivalents à ceux décrits pour les mains. Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.
Estimation de l'exposition	: Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: Tous Scénarios contributifs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	: Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: L'utilisateur en aval immédiat doit évaluer si les conditions d'exploitation (OC) et les mesures de gestion de risques (RMM) décrites dans le scénario d'exposition correspondent à ses utilisations. Si d'autres OC/RMM sont adoptées, l'utilisateur doit s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. Les méthodes/outils d'évaluation des risques indiqués à la section 3 peuvent être utilisés pour cette évaluation.
--------------------	--

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation par les consommateurs; Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: SE19:** Utilisation par les consommateurs: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35; ERC08f
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Oui.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08f
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC08f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)**

Santé Scénarios contributifs : **Toutes PCs (voir ci-dessus)**

Numéro du SE : 19

Informations complémentaires : Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: ES21
 Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ERC08f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Toutes PCs (voir ci-dessus)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ERC08f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Toutes PCs (voir ci-dessus)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 19 d'exposition :	Utilisation par les consommateurs; Divers produits
Généralités : Non applicable.		

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation par les consommateurs; Divers produits

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: ES20:** Utilisation par les consommateurs: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35; ERC08a, ERC08d
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC04, PC08, PC09b, PC09c, PC15, PC20, PC24, PC31, PC35

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC08a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)**
ERC08d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Santé Scénarios contributifs : Toutes PCs (voir ci-dessus)

Numéro du SE	: 20
Informations complémentaires	: Informations concernant la fonction technique: Biocide, dye, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ERC08a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 2: ERC08d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Toutes PCs (voir ci-dessus)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ERC08a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

L(+)-Lactic Acid 80%	Scénario 20 d'exposition :	Utilisation par les consommateurs; Divers produits
Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 2: ERC08d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)		
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	
Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Toutes PCs (voir ci-dessus)		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.	
Estimation de l'exposition	: Non applicable.	

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités	: Non applicable.
--------------------	-------------------

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
 Nom du produit : L(+)-Lactic Acid 80%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Durée de vie utile; Divers articles

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée: ES21:** Utilisation des articles - Consommateur: AC01, AC02, AC04a, AC04g, AC07, AC10, AC11, AC13; ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC10a, ERC10b, ERC11a, ERC11b
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: AC01, AC02, AC04, AC07, AC10, AC11, AC13

Scénarios environnementaux contributifs : **ERC10a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)**
ERC10b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)
ERC11a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)
ERC11b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)

Santé Scénarios contributifs : Toutes ACs (voir ci-dessus)

Numéro du SE	: 21
Informations complémentaires	: Scénarios contributifs: ES07, ES11, ES17, ES19 Informations concernant la fonction technique: Biocide, Agent d'amélioration de la durabilité, dye, Agent fluxant, hardener, Intermédiaire (précurseur), Régulateur de pH, Pigment, Régulateur de processus, Adjuvant de fabrication

Section 2 - Contrôles de l'exposition**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ERC10a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)**

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 2: ERC10b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 3: ERC11a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 4: ERC11b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Toutes ACs (voir ci-dessus)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ERC10a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)**

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 2: ERC10b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 3: ERC11a - Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 4: ERC11b - Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Toutes ACs (voir ci-dessus)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Non applicable.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Généralités : Non applicable.